

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**AVENANT N° 12 DE FIN
DE GESTION 2024 POUR
LE PARC PUBLIC RELATIF
À LA CONVENTION MÈRE
DE DÉLÉGATION DES
AIDES PUBLIQUES AU
LOGEMENT 2019-2024 -
ANNULE ET REMPLACE LA
DÉCISION D-2024-0306**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-55 de son annexe ;

D_2024_0327

Vu la convention de délégation de compétence du 12 août 2019 conclue entre le délégataire et l'État en application de l'article L,301-5-1/L301-5-2 du code de la construction et de l'habitation (CCH),

Dans le cadre de la gestion déléguée des aides à la pierre de l'État pour l'année 2024, il convient de passer un 12ème avenant à la convention mère de délégation 2019-2024 qui vient en remplacement du précédent avenant n°12 pour lequel une première décision D-2024-0306 du 5 décembre 2024 avait été émise, une aide exceptionnelle complémentaire de 300.000 € venant d'être obtenue,

Ce nouvel avenant en remplacement du précédent énonce les modalités finales de mise en œuvre des aides à la pierre de l'État pour l'année 2024 en précisant les objectifs et enveloppes de financements délégués, en accord avec les résultats réels attendus.

1 – OBJECTIFS QUANTITATIFS 2024

Pour 2024 les perspectives initiales ont été revues à la baisse en termes de nombres de logements du parc public :

- 432 logements prévus dans l'avenant de début de gestion,
 - 338 logements agréés ou en cours d'agrément à ce jour,
- Soit une baisse de 94 logements

Le nombre de logement arrêté pour l'année 2024 et inscrit à l'avenant n°12 de fin de gestion pour le parc public est de 338 logements dont :

Les logements programmés pour 2024 :

- Financement PLAI : 141 logements dont 91 familiaux (dont 18 PLAI ADAPTE) et 50 en structures
- Financement PLUS : 94 logements
- Financement PLS : 103 logements dont 32 familiaux et 71 en résidence étudiants

2 – MODALITES FINANCIERES 2024

Pour 2024 l'enveloppe prévisionnelle de droits à engagements est arrêtée à la somme **2.764.184 €** dans la convention, dont :

- 241.160 € de reports 2023 (reliquat)
- 55.920 € de reports 2023 (reliquat PLAI ADAPTE)

Le Président décide :

D'APPROUVER les objectifs révisés et les enveloppes prévisionnelles de financement du parc public pour 2024 ;

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°12 (fin de gestion 2024) à la convention mère de gestion déléguée des aides à la pierre de l'Etat ;

D'ANNULER ET REMPLACER la décision D-2024-0306 en date du 4 décembre 2024 ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant ledit avenant.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET

Date de signature : 13/12/2024

Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction départementale
des Territoires

Haute-Savoie

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID : 074-200011773-20241213-D_2024_0327-AU



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Convention de délégation de compétence d'attribution des aides publiques au logement 2019 – 2024

**Avenant n°12 à la convention mère du 12 août 2019 pour l'année 2024
(Fin de gestion 2024)**

OBJET DU PRESENT AVENANT

Il a pour objet d'arrêter les objectifs quantitatifs d'agrément de logements locatifs sociaux ainsi que les montants définitifs des droits à engagement délégués par l'État pour l'année 2024.

ARTICLE I : REALISATION DES AGREMENTS

I.1.1 Offre nouvelle

Pour 2024, les agréments réalisés prévisionnels sont de :

- * **141** logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) dont **18** PLAI adaptés bénéficiant de la subvention visée à l'article D.331-25-1 du CCH ;
- * **94** logements PLUS (prêt locatif à usage social) ;
- * **103** logements PLS (prêt locatif social)
- * **0** logements PSLA (prêt social de location-accession)

I.1.2 Intervention sur l'existant

- la réhabilitation en PALULOS de :
 - **0** logements en rénovation énergétique,
 - **0** logements en changement de vecteur
 - **0** logements en Seconde vie
- la démolition de **0** logements locatifs sociaux.

ARTICLE II : LES MODALITES FINANCIERES 2024

II.1 Moyens mis à disposition du délégataire par l'État pour le parc locatif social

Pour 2024, la dotation définitive de l'État destinée au parc public est fixée à :

- 2 764 184 €

Cette dotation comprend :

- L'enveloppe de droits à engagement au titre de 2024 :

* Une **enveloppe définitive des droits à engagement de l'État 2024** de 2 086 544 € (Fonds de concours 1-2-00479) mobilisée pour le développement de **l'offre nouvelle** de logements sociaux dont :

- 904 904 € de subvention PLAI classique ;
- 497 200 € de subvention résidence sociale ;
- 158 940 € de bonus zone tendue ;
- 162 500 € de bonus résidence sociale ;
- 63 000 € au titre du dispositif de minoration foncière pour les PLUS ;
- 300 000 € de subvention exceptionnelle PLAI résidence sociale

* Une **enveloppe définitive des droits à engagement de l'État 2024** de 426 000 € (Fonds de concours 1-2-00479) mobilisée pour le développement de **l'offre nouvelle** de sobriété foncière ;

* une **enveloppe définitive des droits à engagement de l'État 2024** de 0€ (Fonds de concours 1-2-00479) mobilisée pour le financement de **l'offre nouvelle de logements sociaux en commune carencée issues de la mise en œuvre du droit de préemption du préfet (DPU)**.

* Une **enveloppe définitive des droits à engagement de l'État 2024** de 251 640 € (Fonds de concours 1-2-00480) visant à octroyer la subvention **PLAI adapté** ;

* une **enveloppe définitive des droits à engagement de l'État 2024** de **0 €** (Fonds de concours 1-2-00479) mobilisée pour le financement de la **démolition** de logements sociaux ;

* une **enveloppe définitive des droits à engagement de l'État 2024** de **0 € (crédits budgétaires)** mobilisée pour le financement de la **restructuration lourde et la rénovation énergétique** de logements sociaux.

* [le cas échéant] une **enveloppe définitive des droits à engagement de l'État 2024** de **0 €** (Fonds de concours 1-2-00479) mobilisée pour le financement des MOUS ;

- Les reliquats mobilisables disponibles au 31/12/2023 :

* Un montant de reliquats disponibles auprès du délégataire Annemasse-Agglo de 241 160 € mobilisé pour le développement de l'offre nouvelle de logements sociaux (fonds de concours 1-2-00479)

* Un montant de **reliquats** disponibles auprès du délégataire Annemasse-Agglo de 55 920 € mobilisé pour octroyer la subvention PLAI ADAPTES (fonds de concours 1-2-00480)

* un montant de **reliquats** disponibles auprès du délégataire de **0 €** mobilisé pour le financement de la démolition de logements sociaux (fonds de concours 1-2-00479);

II.2 Tableaux récapitulatifs

	Nombre de logements programmés	Nombre de logements agréés
PLAI	141	46
Dont PLAI Familiaux	91	46
Dont PLAI Structures	50	0
Dont PLAI ADAPTE	18	6
PLUS	94	40
PLS	103	11
Dont PLS Familiaux	32	11
Dont PLS Etudiants	71	0
Dont PLS Structures PA/PH	0	0
TOTAL	338	97

	Nombre de logements programmés	Nombre de logements financés
Démolition	0	0
TOTAL 2024	0	0

	Nombre de logements programmés	Nombre de logements aidés
Réhabilitation classique	0	0
Changement de vecteur	0	0
Seconde vie	0	0
TOTAL 2024	0	0

FdC	Lignes de poste	Rappel des droits à engagement annuel (dotation CRHH)	Droits à engagements définitifs 2024	AE mises à disposition suite aux précédents avenants et/ou décisions	Solde à verser
479	Offre nouvelle 2024 dont Sobriété foncière et DPU (hors reliquats)	1 445 080,00 €	2 271 384,00 €	867 048,00 €	1 404 336,00 €
	Reliquats ON mobilisables 2024	241 160,00 €	241 160,00 €		
	TOTAL Offre nouvelle	1 686 240,00 €	2 512 544,00 €	867 048,00 €	1 404 336,00 €
	Démolition	0	0	0	0
	MOUS	0	0	0	0
480	PLAI adaptés 2024 (hors reliquats)	69 900,00 €	195 720,00 €	41 940,00 €	153 780,00 €
	Reliquats PLAI A mobilisables en 2024	55 920,00 €	55 920,00 €		
	TOTAL PLAI Adaptés	125 820,00 €	251 640,00 €	41 940,00 €	153 780,00 €
N/A	Rénovation énergétique	0	0	0	0
	Changement de vecteurs	0	0	0	0
	TOTAL Réhabilitation	0	0	0	0
	TOTAL 2024	1 812 060,00 €	2 764 184,00 €	908 988,00 €	1 558 116,00 €

Le solde de la dotation définitive sera versé à la signature du présent avenant.

II.3. Les crédits de paiement

si inclus

ARTICLE III : PUBLICATION

Le présent avenant fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture et d'Annemasse Agglo

Fait àLe..... :

Le Préfet de la Haute-Savoie
Yves LE BRETON

Le Président d'Annemasse Agglo
Gabriel DOUBLET